



Extrait du registre du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la MRC Les Moulins tenue le 25 janvier 2022

RÉSOLUTION NO. : 13 743-01-22
PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARC-ANDRÉ MICHAUD
APPUYÉ PAR : MADAME MARIE-EVE COUTURIER

Dépôt, présentation et adoption du projet de règlement en vue de l'adoption du Règlement numéro 97-33R-18 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser des activités de traitement et de valorisation des matières organiques dans l'aire d'affection Industrielle située à l'ouest du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions et adoption du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-18

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques et plus de 72 heures avant la présente séance et que le projet de règlement a été présenté aux membres du conseil ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de Règlement numéro 97-33R-18 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser des activités de traitement et de valorisation des matières organiques dans l'aire d'affection Industrielle située à l'ouest du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions et le document indiquant la nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-18.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, un avis sur le projet de règlement numéro 97-33R-18, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

Copie authentique ce 27 janvier 2022

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe
et directrice du service du greffe

Sujet à ratification lors de la prochaine séance du conseil